



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°2022-59

Thème : SPORT 1

Objet : Réhabilitation et création d'infrastructures sportives : demandes de subventions

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Dominique ROUANET, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Vincent BAGGIONI, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Charlotte SOULARD
M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE
M. Didier MOREL, conseiller municipal donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Francine GIAY-CHECA, Didier MOREL, Jérémie DENIER, Virginie FAYET, Rémi DUTHOIT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2122.22 & L 2122.23 ;

VU la délibération n°2020-16 du 04 juillet 2020, alinéa 25 autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur pour tout projet dont le montant ne dépasse pas 3 000 000 € HT, l'attribution de subventions ;

CONSIDERANT la volonté de lancer un projet ambitieux de modernisation des installations sportives en diversifiant les prestations proposées ;

CONSIDERANT la vétusté et le manque d'équipements sportifs sur la commune afin de proposer une politique sportive visant à améliorer la qualité de vie des habitants ;

Il est proposé la création d'un skate parc, d'un terrain multi-sports, et la réhabilitation du parcours de santé. Ainsi, ce projet va répondre aux volontés de modernisation des installations sportives et permettra de proposer des aménagements de qualité à destination des scolaires et des administrés, et de motiver la pratique sportive ;

VU le plan de financement établi tel que proposé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
REHABILITATION ET CREATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES				
Objet de la dépense	Montant € HT	Financement	Montant € HT	%
Parcours sport santé Forcalquier	30 655 €	Conseil Régional Sud PACA	28 152 €	20 %
Skate Parc	62 800 €	Agence Nationale du Sport	84 455 €	60 %
Terrain multisports	47 303 €			
TOTAL HT	140 758 €	TOTAL HT	140 758 €	100 %

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver la réalisation du projet de réhabilitation et de création du parcours de santé, du skate parc et du terrain multi-sport ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès des partenaires dans le respect de l'enveloppe globale du projet ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 30 SEPT 2022